

# Atelier de criminologie lacanienne 2026-2027



# Effets des idéaux administratifs et managériaux sur les pratiques discursives ou comment articuler deux logiques hétérogènes : la paix sociale et le singulier

## Argument

Au cours d'une des rencontres de l'atelier ont émergé chez les participants des remarques au sujet d'une modification progressive de la demande des administrateurs du champ pénal. Cette modification semble logique, anodine et surtout plus objective et économique mais elle a des conséquences très concrètes sur la qualité des rencontres avec les personnes judiciairisées, sur la pratique discursive en général mais aussi sur l'intérêt et la satisfaction dans la pratique des professionnels.

Les remarques des participants visaient principalement l'observation d'une restriction du champ de la parole au profit de l'application de critères plus objectifs dans l'évaluation de la santé mentale, du risque et de l'évolution du condamné.

Selon les remarques des participants, les administrateurs ne s'intéressent plus aux contenus discursifs, soit aux coordonnées de la rencontre. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'il subsiste un intérêt pour le soin, le traitement, tant le souci de la contention du risque est fort.

Ce que l'on cherche à mettre à jour c'est un code prédictif chiffré, plus sûr que les impressions et les équivoques inhérentes à l'usage de la parole et du langage.

La parole tant du côté de la personne judiciairisée que des professionnels est devenue un critère peu fiable – sujette à trop de variables - pour apprécier objectivement ce qui préoccupe la justice et la société à savoir le risque de récidive et la dangerosité.

Nous soutenons que les administrateurs tentent de lever, par la recherche de critères objectifs, extra-discursifs, l'inadéquation fondamentale qui existe entre le collectif et le réel de chaque individu. Ce qui conduit à confondre le travail psychique, psychothérapeutique, avec le rétablissement du sujet dans une discrétion des rapports sociaux.

Cette année nous examinerons la logique et les coordonnées des attentes des administrateurs et des soignants vues sous l'angle de la psychanalyse. Nous verrons leur hétérogénéité. Celle-ci ne les empêche pas de s'articuler pour symptomatiser le réel auquel les deux ont affaire.

### **Pourquoi la forme d'un atelier ?**

L'atelier est un espace de création et de travail dynamique consacré à l'étude pluridisciplinaire du matériel singulier, souvent énigmatique, que constituent les dires du sujet « criminel ». Il s'oriente d'un non-savoir a priori et vise à créer les conditions d'un travail régulier orienté par la psychanalyse lacanienne en dégageant, à partir d'exemples tirés de la pratique des participants, ainsi que de lectures théoriques, des points qui éclairent, au cas par cas, les discours qui circulent sur et autour des passages à l'acte criminels.

### **Pourquoi criminologie ? Parce que le crime est la signature d'un corps vivant parlant<sup>1</sup>.**

Comme le révèle sa pratique à la Préfecture de police entre 1928 et 1929, ainsi que sa thèse sur le cas Aimée<sup>2</sup> et finalement deux textes sur la criminologie<sup>3</sup>, le Docteur Jacques Lacan (1901–1981) s'est intéressé à cette forme radicale de séparation d'avec l'autre, à cette énigme, qu'est le passage à l'acte criminel<sup>4</sup>.

Le champ de la criminologie où domine la recherche de la vérité, de la dangerosité et du risque de récidive, nous apparaît particulièrement à propos pour éclairer la question de l'indicible (la jouissance) qui infiltre le discours et l'agir du « criminel » au regard de la Loi qui tente de réguler cette jouissance et de soutenir le lien social.

### **Pourquoi lacanien ? Parce que nous ne soutenons pas de « *se laisser suggestionner par l'image, ni endormir par le signifiant mis en œuvre dans la parole* ».**

Lacanien se réfère au fait que nous nous orientons des développements théoriques et cliniques de Jacques Lacan. Qu'est-ce que parler veut dire ? Que se passe-t-il lorsque le passage par le langage est entravé et que signifie « entendre » quand un « criminel » nous parle ?

---

1 « Rien n'est plus humain que le crime ». Jacques-Alain Miller, « Jacques Lacan : remarques sur son concept de passage à l'acte », *Mental* n° 17, Avril 2006, p.17 à 28.

2 Jacques Lacan, « *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité* », thèse de doctorat en médecine en 1932, paru au Seuil, 1975

3 Jacques Lacan, « *Introduction aux fonctions de la psychanalyse en criminologie* », *Ecrits*, Paris Seuil, 1966, p.125-149 et « *Prémisses à tout développement possible de la criminologie* », *Autres Ecrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 121-130.

4 Francesca Biagi-Chai, « *Lacan criminologue* », *Cause Freudienne* n°79, 2011, p. 88

Deux axes soutiennent notre orientation : Soit l'origine même de l'enseignement de Jacques Lacan, dont il dit : « (...), *mon enseignement c'est tout simplement le langage, absolument rien d'autre* »<sup>5</sup>. Et d'autre part, l'observation que le champ propre de la psychanalyse suppose « *que le discours du sujet se développe normalement – ceci est du Freud – dans l'ordre de l'erreur, de la méconnaissance, voire de la dénégation* ». Dès lors comment savoir quelle est la valeur de ce qui nous est dit ? A partir des dires, comment prescrire de l'échange (nature versus culture) là où règne l'autisme (l'auto-érotisme, la jouissance, la pulsion de mort) ? Comment soutenir le sujet du passage à l'acte à s'inscrire dans un discours commun, une langue commune et à faire lien social (cf. la limite de l'impossible) là où la jouissance illimitée de l'UN tout seul le dé-subjectivise.

### **Pour qui ? Pour tous les acteurs intéressés.**

A Aigle, le travail est conduit par René Raggenbass, membre de l'ASREEP-NLS et de l'AMP. L'atelier est ouvert à tous ceux ayant à faire à des personnes qui sont passées par l'acte avec des conséquences pénales. Les participants travaillent dans le champ pénal (avocat, procureur, juge, police), éducatif, probatoire, criminologique, expertal, soignant et pénitentiaire. L'année de travail se termine par un après-midi de discussions de cas avec des invités externes et une conférence publique.

### **Quand, où et comment ?**

La participation est gratuite sur inscription. Les ateliers ont lieu mensuellement tous les **3èmes mercredis du mois de 18h30 à 20h00** d'octobre à juin. Les rencontres ont lieu à **la rue de la Monneresse 1, 1860 à Aigle**. Salle de conférence du CCPP (Centre Chablaisien de psychiatrie et pédopsychiatrie). Première rencontre le **mercredi 21 octobre**.

Inscriptions : [rene.raggenbass@hin.ch](mailto:rene.raggenbass@hin.ch)

---

<sup>5</sup> Jacques Lacan, « *Mon enseignement* », Champ Freudien, Seuil, 2005, p. 37-38